



Règlement Trail'R Run, le Trail des spéciales

Article 1 : Organisation

Le Trail'R Run ou Trail des spéciales est une épreuve sportive se déroulant en janvier sur les communes de Treillières et de Vigneux de Bretagne (habituellement le 3^{ème} dimanche). Il est organisé par l'association de course à pied Treillières Running Urban Nature enregistrée à la préfecture de Nantes W442008063.

<http://trailr-run.fr/>

Durant cette épreuve, les coureurs sont chronométrés uniquement sur des segments ou spéciales exclusivement sur chemins. C'est un Trail au format Enduro*

« * » : Plutôt que de chronométrer l'ensemble du parcours, du départ jusqu'à l'arrivée, une course Enduro enregistre les temps de passage que sur un certain nombre de segments (sur chemin), de spéciales. Les temps sur chacune des spéciales sont additionnés pour constituer le classement général. Entre chaque spéciale, l'allure est libre. La course devient ludique et conviviale.

Distances :

- 13 kms (200 m D+) réservé aux catégories cadet à master
- 25 kms (500 m D+) réservé aux catégories junior à master
- 35 kms (700 m D+) réservé aux catégories espoir à master

En marge de ces trois courses Trail'R Run propose aussi 3 distances pour les enfants :

- 1,5 km : Minots Trail (départ à 11h30) => pour les enfants nés en 2013 et 2014 (Poussins)
- 2,6 km : Kids Trail (départ à 11h00) => pour les enfants nés en 2011 et 2012 (Benjamins)
- 5,5 km : Teens Trail (départ à 10h30) => pour les enfants nés en 2009 et 2010 (Minimes)

Pour ces 3 courses enfants, l'inscription est possible sur place et le retrait des dossards s'effectue de 9h45 jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course.

Horaires et lieux des départs :

Les départs seront donnés sur le site du complexe sportif Olympie, rue Simone de Beauvoir à Treillières

Circuits : 35 kms, départ libre de 8h00 à 8h30

Circuits : 25 kms, départ libre de 8h30 à 9h30

Circuits : 13 kms, départ libre de 9h30 à 10h30

Les coureurs qui termineront après 12H30 ne pourront être classés.

Le retrait des dossards s'effectue sur place jusqu'à 30 mn avant le départ de chaque course. Une pièce d'identité avec

photo est systématiquement demandée pour le retrait des dossards.

Inscriptions et tarifs :

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site internet de la course : <https://trailr-run.fr/>

Les tarifs sont indiqués sur le site. (Pas d'inscription sur place le jour de la course).

A titre d'information les tarifs du Trail'R Run 2023 allaient de 13 à 20 euros dont un euro par dossard reversé à une œuvre caritative. Les courses enfants sont gratuites.

Résultats :

Les résultats sont disponibles après l'arrivée et mis en ligne sur le site internet. La prestation de chronométrage et de classement est gérée par l'association organisatrice Treillières Run.

Récompenses :

Coupe ou médaille, cadeau à chaque arrivant

Article 2 : Conditions de participation & informations diverses

La course est ouverte à tous : licenciés et non licenciés sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de respecter les distances maximales définies par âge. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée à remettre lors du retrait du dossard.

Pour les coureurs licenciés FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, il sera demandé de présenter une licence en cours de validité au jour de la course.

Les coureurs non licenciés devront présenter au moment de leur inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course (ou non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition pour les marcheurs).

En l'absence de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Tout engagement est personnel, définitif et engage le coureur. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription ou de dossard n'est possible. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans ce type de situation. Aucune inscription ne sera prise le jour de la course.

Retrait des dossards :

Les dossards sont à retirer à partir de 7h30 salle Olympie à Treillières le jour de la course. Le retrait des dossards ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Informations :

Douche sur le site,

Parking aux abords du complexe sportif (fléchage),

Course en auto-suffisance (bidons, camel-back vivement conseillés),

Ravitaillement sur le parcours

Classement général

Buvette et alimentation sur place

Article 3 : Sécurité - Assistance médicale

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de

secouristes sera présente sur le parcours.

La sécurité des coureurs sera assurée par des signaleurs et commissaires, licenciés ou bénévoles. Sur les portions de route empruntées, les concurrents devront respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs. La couverture médicale est assurée par **l'association départementale de protection civile 44**. L'équipe sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve. Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte. Les participants s'engagent à suivre le fléchage et la signalisation (rubalise, pancarte, flèches au sol...) mis en place tout au long du circuit. L'organisation n'a pas prévu de repère kilométrique pour indiquer la distance tout au long du circuit.

Il est rappelé que toute activité sportive ou physique peut induire un risque pour la santé. Les participants sont donc invités à réguler leurs efforts.

Article 4 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de Groupama assurance pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel

Article 5 : Conditions générales – Force majeure - Réclamations :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants. En cas de force majeure (intempéries...) ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, neutraliser la course ou d'annuler l'épreuve. Aucune indemnité ou remboursement ne pourra être versé à ce titre.

En cas d'annulation d'une épreuve pour quelque raison que ce soit plus de trente jours avant la date du départ, un remboursement partiel du droit d'inscriptions pourra être étudié. Le montant sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. Ce remboursement partiel sera effectué pour les participants qui en font la demande. En cas d'annulation moins de trente jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Les résultats seront affichés après l'arrivée. La prestation de chronométrage et de classement est gérée par l'association organisatrice Treillières Run.

Les réclamations pourront être recevables par les organisateurs dans le délai courant jusqu'à la cérémonie des podiums. Les responsables de course seront seuls juges en cas de litige.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront utiles à l'organisation.

Annulation de l'inscription :

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs jusqu'à 7

jours avant la course. Il est donc possible à un concurrent inscrit de céder votre dossard à un remplaçant à condition que l'organisateur ait été contacté dans les temps pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant au mail suivant : hello.trailr.run@gmail.com

Article 6 : Droit à l'image :

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves. Tout concurrent renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 7 : Ethique et responsabilité :

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Chaque participant est responsable entièrement des dégâts qu'il cause.

Le parcours de la course emprunte des chemins de randonnée et des chemins privés dont l'organisation de la course obtient l'autorisation des propriétaires uniquement pour le jour de la course. Il est expressément demandé aux coureurs de respecter les propriétés privées et de ne pas emprunter ces chemins privés en dehors de la course « le trail des spéciales ».

Les signaleurs, commissaires qui seront témoins d'irrégularités (voir cas ci-dessous) auront autorité pour mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteraient pas les points essentiels du règlement.

Cas de disqualification :

Non-respect des bénévoles, des chemins empruntés, du balisage et des infrastructures mises en place.

Emprunt d'un chemin autre que celui défini par l'organisation.

Jet de détritus en dehors des zones de ravitaillement.

Acceptation du règlement :

Tout concurrent s'engage à se conformer à l'ensemble des dispositions du présent règlement et à en accepter les clauses du seul fait de son inscription.